

PROCÈS VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2025

Ordre du jour :

1- Prêt crédit relais à la Caisse d'Epargne

Questions diverses

Présents (formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 12 membres) : Richard PAILLOUX (Président), Eric BUTET, Jacky BARATON, Frédéric DAVID, Sandrine TERRIER, Angélique BOIRON, Laurence ROBIN.

Absents : Florent LARCHER qui a donné son pouvoir à Jacky BARATON, Corinne BOUHIER qui a donné son pouvoir à Richard PAILLOUX

Absents non excusés : Arnaud VIGER, Marie-Claude COLLET, Daniel DAVIET.

Jacky BARATON a été élu secrétaire de séance

Prêt crédit relais à la Caisse d'Epargne pour la construction de la MAM

Le maire expose :

Le Conseil Municipal vote la réalisation à la CAISSE EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES d'un emprunt d'un montant de 330 000 euros.

Cet emprunt aura une durée totale de 2 ans

Ensuite, la Commune se libérera de la somme due à la CAISSE EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES par suite de cet emprunt avec un différé total d'amortissement ET paiement des intérêts suivant le taux choisi.

Les intérêts seront payables trimestriellement/annuellement au taux FIXE de 2,85 % l'an.

Cet emprunt est assorti de frais de dossier d'un montant de 330 euros.

En cas d'un remboursement par anticipation, les intérêts dus seront prélevés à la date du remboursement anticipé.

La Commune s'engage à prendre à sa charge tous les impôts, droits et taxes présents ou futurs, grevant ou pouvant grever les produits de l'emprunt.

L'emprunteur s'engage à dégager les ressources nécessaires au paiement des échéances et autorise le Comptable du Trésor à régler, à bonne date sans mandatement préalable, le montant des échéances du prêt au profit de la CAISSE EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES

M. Le Maire est autorisé à signer le contrat de prêt au nom de la Commune et à procéder à tout acte de gestion le concernant.

VOTE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ